



Solliciter une mise en délibéré

Par Karlado

Bonjour , les défendeurs et moi sommes en procédure civile pour annulation de testament.nous procédons par échange de mémoires ,sans avocats depuis le debut.Nous avons épuisé tous nos argumentets et le juge s'apprête a mettre en délibéré quand subitement ,mes adversaires vont prendre un avocat a ce stade ultime.Ai-je le droit de solliciter/suggérer au juge la mise en délibéré du dossier même si je n'ai pas d'avocat ?? Merci de m'éclairer .?

Par kang74

Bonjour

Il me semble que pour cette procédure le recours à un avocat est obligatoire .

Article 760

Modifié par Décret n°2019-1333 du 11 décembre 2019 - art. 4

Les parties sont, sauf disposition contraire, tenues de constituer avocat devant le tribunal judiciaire.

La constitution de l'avocat emporte élection de domicile.

Conformément au I de l'article 55 du décret n° 2019-1333 du 11 décembre 2019, les présentes dispositions entrent en vigueur le 1er janvier 2020 et sont applicables aux instances en cours à cette date.

Il est donc normal que les parties se rendent compte de celà avant la mise en délibéré ...

Prenez vite attache auprès d'un avocat si vous voulez que votre procédure serve à quelque chose dans votre interet ...

Par kang74

Le juge vous demandera de constituer avocat .

C'est obligatoire que ce soit le cas, par de là,le juge ne prendra pas la peine d'examiner les demandes si l'une des parties ne répond pas à cette obligation .